

REGLEMENT PRET DE TABLES ET BANCS (en dehors des locations de salles)

Règles de réservation

Les habitants de Mialet souhaitant emprunter à la commune des tables et des bancs doivent faire une demande écrite (courrier ou mail) au moins dix jours avant la date effective du prêt.

En aucun cas le nombre de bancs et de tables réservés ne pourra avoir une incidence sur les besoins des locataires des salles **qui restent prioritaires.**

Retrait et retour du matériel

Le matériel emprunté doit être retiré et rapporté en présence d'un agent du service communal. Les retraits et les retours du matériel emprunté seront à la charge du demandeur (chargement, livraison)

Les retraits de matériel pour des manifestations devant se dérouler le week-end se font obligatoirement le vendredi et les retours le lundi.

Le matériel doit être dans le même état à son retour qu'à son retrait.

Caution d'emprunt obligatoire de 100 € pour tout prêt de bancs et de tables (pour toutes personnes morales ou physiques et pour toutes manifestations).

Cette caution devra être remise à l'agent communal au plus tard au moment du retrait du matériel. En cas de manquement ou dégradation, celle-ci sera versée à la régie du Foyer Monplaisir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213001688-20161108-402016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2016